

## Communiqué de presse

---

### Le Loir-et-Cher expérimente les enrobés tièdes sur les chaussées

Michel Leroux, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil général de Loir-et-Cher, assiste à la pose d'enrobés tièdes sur la route départementale 923, mercredi 17 septembre 2008. Cette expérimentation s'inscrit dans la politique de développement durable conduite par le Département. Les enrobés tièdes permettent, en effet, de réduire la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication (120° contre 160° pour les enrobés classiques), de limiter les émissions gazeuses et d'améliorer le confort de mise en œuvre pour les techniciens (diminution du rayonnement thermique).

#### Informations techniques sur l'expérimentation

L'expérimentation des enrobés tièdes est entreprise par les techniciens du Parc routier de Loir-et-Cher. Elle concerne un tronçon de 800 mètres sur la route départementale 923, entre Bracieux et Neuvy, et nécessite environ 600 tonnes d'enrobés. Un suivi de l'évolution des enrobés sera assuré par le laboratoire central des ponts et chaussées de Blois, principalement sur les valeurs de l'adhérence et de l'orniérage.

La technique utilisée consiste en l'introduction (dosage 3/1000), dans le bitume d'enrobage, d'un additif à base de tensioactifs, le CECABASE – RL 945, composé à 50 % minimum de matières premières renouvelables. Ce procédé permet d'abaisser la température d'application des enrobés sans altérer leurs performances, ni la technique de mise en œuvre.

Ce procédé est nouveau et encore peu développé. L'ajout d'un additif lors de la fabrication des enrobés engendre une hausse du coût d'environ 3 % par rapport à des enrobés classiques.

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [thomas.hantz@cg41.fr](mailto:thomas.hantz@cg41.fr)